

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001183-223

DATE : Le 10 novembre 2023

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.

PIERRE MADDEN,
Demandeur

c.

NORDIA INC.,
Défenderesse

JUGEMENT SUR LA DEMANDE DE PERMISSION POUR MODIFIER LA DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande du demandeur pour permission de modifier sa demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation par la défenderesse;
- [3] **CONSIDÉRANT** le jugement daté du 13 mars 2023 en la présente instance;
- [4] **CONSIDÉRANT** que le procureur du demandeur a pris connaissance de plusieurs faits depuis le dépôt de la demande d'autorisation et désire mettre celle-ci à jour;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **ACCUEILLE** la *Demande de permission pour modifier la demande pour autorisation d'exercer une action collective*;

[6] **PERMET** au demandeur de modifier sa *Demande pour autorisation d'exercer une action collective* conformément au projet joint à sa *Demande de permission de modifier*;

[7] **LE TOUT** sans frais, vu l'absence de contestation.



LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.

Me James Reza Nazem
Me François Goyette
Me Michael Barcet
Avocats du demandeur

Me Margaret Weltrowska
Me François-Benjamin Déraps
DENTONS CANADA S.E.N.C.R.L.
Avocats de la défenderesse

Date d'audience: Sur dossier